

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2008**

==
COMPTE RENDU
==

L'an Deux Mil Huit, le **Vingt et Un du mois de Mars, à Dix-neuf heures huit minutes**, les membres du Conseil de la **Commune de Sannois** proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du Seize mars se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal Jean Labeur sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

	1. M. PATERNOTTE Yanick	19.
	2. Mme ENGUERRAND Sylvie	20. Mme BEKIER Séverine
	3. M. GAUBERT Dominique	21. M. GREMONT Robert
	4. Mme BRULE-LACOUR Marie-Claude	22. Mme NEE Pascale
	5. M. JAMET Bernard	23. M. BARGY Hervé
	6. Mme CHAUSSIVERT Christine	24. Mme REMAUD Geneviève
Nombre de membres dont	7. M. AUDE Jean-Luc	25. M. BOSCHAT Patrick
le Conseil Municipal doit	8. Mme FISCHER Sylvie	26. Mme SERAFINI-HEUTTE Bénédicte
être composé : 35 .	9. M. DUFOUR Alain	27. M. SAGBOHAN Esaïe
Nombre de Conseillers	10. Mme CHRISTIN-DURUPT Marie-Evelyne	28. M. DULOULARD Christophe
en exercice : 35	11. M. YAYI Arnold	29.
Nombre de Conseillers	12. Mme GAY-ROSELIA Marie-Laure	30.
qui assistaient	13. M. LAMARCHE François	31. Mme IKER-HAMANN Florence
à la séance: 32 .	14. Mme VAREANO Claude	32. M. BRISEBARRE Bruno
	15. M. ROBERGE Grégory	33. Mme OUBRAIM Rabia
	16. Mme RAVAILLEAU Chantal	34. M. PITIOT Roger
	17. M. VIRARD Jean	35. Mme JEANTILS Josiane
	18. Mme FLEURIER Nicole	
Absente excusée :	Mme SAILLOT Nicole représentée par M. DULOULARD Christophe	
Absents :	MM. HAMDOUN Ali, OUAISSI Haïba	

La séance a été ouverte à **19 heures 08** sous la présidence de Monsieur Yanick PATERNOTTE, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. Arnold YAYI a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Mme Chantal RAVAILLEAU, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Allocution de Madame Chantal RAVAILLEAU en annexe 1.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

*** ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Dominique GAUBERT propose, au nom des colistiers de la liste "Union Pour Sannois", la candidature au poste de Maire de Monsieur Yanick PATERNOTTE.

Madame Josiane JEANTILS informe l'assemblée qu'elle ne prendra pas part au vote. Allocution de Madame Josiane JEANTILS en annexe 2.

Le conseil municipal a désigné Messieurs Jean VIRARD et Alain DUFOUR en tant qu'assesseurs.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	[1]
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	[32]
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	[6]
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	[26]
e. Majorité absolue	[14]

Monsieur Yanick PATERNOTTE a obtenu 26 voix. Il a été proclamé Maire de Sannois et immédiatement installé.

Allocution de Monsieur le Maire en annexe 3.

*** ÉLECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Yanick PATERNOTTE, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

*** NOMBRE D'ADJOINTS**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 10 adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre des adjoints au Maire.

Madame Josiane JEANTILS informe l'assemblée qu'elle ne prendra pas part au vote.

Accord du conseil à la majorité moins 6 abstentions : Messieurs DULOUARD, BRISEBARRE, PITIOT, Mesdames SAILLOT, IKER-HAMANN, OUBRAIM

- Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Madame Josiane JEANTILS informe l'assemblée qu'elle ne prendra pas part au vote.

- Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	[1]
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	[32]
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	[6]
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	[26]
e. Majorité absolue	[14]

La Liste de Monsieur Dominique GAUBERT a obtenu 26 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Dominique GAUBERT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après.

1 ^{er} Adjoint :	Monsieur Dominique GAUBERT
2 ^{ème} Adjoint :	Madame Marie-Evelyne CHRISTIN-DURUPT
3 ^{ème} Adjoint :	Monsieur Alain DUFOUR
4 ^{ème} Adjoint :	Madame Sylvie ENGUERRAND
5 ^{ème} Adjoint :	Monsieur Jean VIRARD
6 ^{ème} Adjoint :	Madame Chantal RAVAILLEAU
7 ^{ème} Adjoint :	Monsieur Bernard JAMET
8 ^{ème} Adjoint :	Madame Christine CHAUSSIVERT
9 ^{ème} Adjoint :	Monsieur François LAMARCHE

Monsieur le Maire a ensuite fait part à l'assemblée de la nomination prochaine en tant que conseillers délégués des 8 conseillers municipaux suivants :

1 ^{er} Conseiller Délégué :	Monsieur Jean-Luc AUDE
2 ^{ème} Conseiller Délégué :	Madame Marie-Claude BRULE-LACOUR
3 ^{ème} Conseiller Délégué :	Madame Nicole FLEURIER
4 ^{ème} Conseiller Délégué :	Madame Marie-Laure GAY-ROSELIA
5 ^{ème} Conseiller Délégué :	Monsieur Robert GREMONT
6 ^{ème} Conseiller Délégué :	Madame Pascale NEE
7 ^{ème} Conseiller Délégué :	Madame Claude VARESANO
8 ^{ème} Conseiller Délégué :	Monsieur Arnold YAYI

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal va être amené prochainement à voter le budget 2008 de la Ville et à fixer la politique des Conseils de Quartier.

Il précise enfin que, de la même façon qu'il l'a fait durant son précédent mandat, il augmentera le nombre des adjoints et modifiera la liste des conseillers délégués si, à l'avenir, le besoin s'en faisait sentir.

Monsieur le Maire remercie le public d'être venu si nombreux à cette séance d'installation du conseil.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 heures 02.

Yanick PATERNOTTE

Maire de Sannois
Député du Val d'Oise
Président de l'Union des Maires